



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°10-21

L'an deux mille dix,
Le 30 juin, à Metz

Date de convocation	17 mai 2010
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	23
+ vote par procuration	2

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, Mme Annie DAZAC, M. Olivier GUCKERT, Mme Arlette CHARBONNIER, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, M. Jean LIPP, M. Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE (qui a reçu pouvoir de M. Florentin), M. Christian BORGNET, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Daniel TOURNAY (qui a reçu pouvoir de M. Porcelli), M. Jean-François THOMAS, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT, M. Alain VERNEAU, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

Décision modificatives n° 1 et 2 – Budget primitif 2010

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

* Le budget primitif 2010 prévoit 50 000 € de dépenses imprévues. Or, la limite autorisée est de 25 000 €.

Décision modificative n°1 : Investissement

- compte 020 dépenses imprévues : - 25 000 €
- compte 2031 frais d'étude : + 25 000 €

* Pour permettre le remboursement d'un trop-perçu de subvention du Conseil Régional Champagne-Ardenne dans l'opération AMICE.

Décision modificative n°2 : Fonctionnement

- compte 022 dépenses imprévues : - 5 200 €
- compte 673 réduction de titre sur exercice antérieur : + 5 200 €

Le Président,
Jean-Paul BACHY

